

royal à Amplepuis, parurent Antoine Crozier, dit Jaquet, et Antoine, son fils et donataire, laboureurs d'Amplepuis, lesquels vendirent à noble Pierre d'Ausserre, seigneur dudit lieu, le Planil, Rochefort, les Sauvages, et Peisselay, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, absent, M^e François du Betsy, notaire d'Amplepuis, le représentant, un bois de haute futaie, assis en la paroisse d'Amplepuis, au lieu dit Bois-Senat, de la semence de cinq bichets, joignant le bois de Benoît Galles, dépendant de son domaine de la Crozette, de bise et de matin, autres bois et pré qui furent de Jehan Pasquier-Thivard et André, son fils, à présent à Benoît Galles et aux héritiers de Pierre Silvestre, de midi, soir et quasi-matin. Cette vente fut faite pour la somme de 62 écus d'or, en présence de M^e Claude Coillet, notaire d'Amplepuis, de Philibert Piraud et de Benoît Galles, d'Amplepuis.

Le même jour, pardevant François du Betsy, notaire à Amplepuis, Benoît Galles et Anne Silvestre, dite Crozette, sa femme, d'Amplepuis, vendirent à noble Pierre d'Ausserre, absent, M^e Briand de Pomey, notaire royal, greffier d'Amplepuis, le représentant, un bois de haute futaie, en la paroisse d'Amplepuis, appelé bois Senat, de la semence de cinq bichets, joignant le pré du vendeur, de soir, le bois de haute futaie et terre de l'acheteur, de bise et matin, et le bois et terre, acquis ce jour même par le sieur d'Ausserre, des père et fils Crozier, dits Jaquet, de midi et quasi-matin; ils lui vendent aussi un autre bois et terre, appelés bois Senat, au milieu de laquelle terre passe le chemin de la Gotardière à Rochefort, contenant 8 bicherées, joignant un pré des mariés Galles, un mur de pierre entre deux, du côté du soir, le bois ou brossillat des hoirs de Pierre Ferjard, de soir, la terre de Claude Gotard, de midi et quasi soir et les bois et terres du domaine de Rochefort, à M. d'Ausserre, de matin et quasi-midi et le bois acquis aujourd'hui par le seigneur de Rochefort, des père et fils Crozier, de bise.